

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Cloye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.
Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne Départements limitrophes	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN GOËLE (S.-&-M)	Paris et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr. 20	UN AN..... 3 fr. 80

ÉCHOS DE LA SEMAINE

11 Novembre. — L'agitation en faveur d'une grève générale des ouvriers de la marine de l'État continue dans les ports de guerre. A Toulon a été tenu un grand meeting. A Lorient, le syndicat rouge a publié un manifeste félicitant le syndicat jaune, qui a décidé de fusionner avec lui.

— Une escadre anglaise, comprenant les cuirassés « Devonshire, Arthim, Roxburgh et Hampshire », et escortant le yacht « Victoria-and-Albert », est arrivée à Cherbourg.

12 Novembre. — Le ministère est reconstitué. Sont nommés : MM. Etienne ministre de la guerre, Dubief, ministre de l'intérieur, et Trouillot, ministre du commerce.

— Une élection législative a lieu à Châteauroux (Indre). M. de Barbançois conservateur, est élu.

— On inaugure la ligne de chemin de fer reliant Divonne-les-Bains avec la Suisse.

— Le roi d'Espagne assiste à la prestation de serment des recrues de la garnison de Potsdam. Le roi et l'empereur déjeunent au mess des officiers.

13 Novembre. — Des réunions ont lieu dans les ports de guerre, et la grève générale, décidée pour ce matin,

a été une fois de plus votée. M. Thomson a envoyé aux préfets maritimes une circulaire qu'ils feront afficher.

— Les ambassadeurs des puissances à Constantinople se sont réunis pour arrêter les termes de l'ultimatum à adresser à la Porte et demandant d'approuver le règlement élaboré par les agents financiers.

14 Novembre. — La grève générale a commencé dans les arsenaux et autres établissements de la marine; mais si elle est à peu près complète à Toulon et Rochefort, une faible partie des ouvriers a quitté le travail dans les autres ports.

15 Novembre. — M. Ruchet, président de la Confédération suisse, et M. Raindre, ambassadeur de France à Berne, échangent des demandes relatives à la revision de l'arrangement commercial de 1895.

— Les ouvriers russes déclarent la grève générale, pour protester contre les mesures d'exception en Pologne.

— Quatre ingénieurs allemands sont arrivés à Tanger pour dresser les plans d'une jetée, bien que la construction de cette jetée ait été antérieurement concédée à une compagnie française.

16 Novembre. — Les incidents violents de la dernière grève de Limoges ont leur épilogue aux assises de la Haute-Vienne; les inculpés bénéficient

de la loi d'amnistie et sont remis en liberté.

— Le comte de Flandre, frère du roi des Belges, est frappé de congestion pulmonaire. Son état est désespéré.

17 Novembre. — Le Conseil des ministres approuve la décision du ministre de la guerre infligeant quinze jours d'arrêts au général Brugère.

— Le comte Witte propose au pape de créer une nunciature à Saint-Petersbourg.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Le tribunal correctionnel de Meaux a condamné à 50 fr. d'amende par défaut, le sieur Paul Cottard qu'il fait bénéficier de la loi Bérenger,

Cottard a été rencontré sur le chemin de Dammartin à Saint-Mard avec un sac contenant des collets.

On annonce pour le samedi 2 décembre prochain, une soirée artistique et littéraire, qui sera donnée par une société parisienne en la grande salle de l'hôtel du Chemin de Fer.

La séance musicale de piano et chant, sera agrémentée d'une série de projections animées du plus grand intérêt.

La partie littéraire comprendra une conférence sur notre colonie de Madagascar, et à l'appui, une série de tableaux en couleur d'un fort bon effet.

Nous publierons dans notre prochain numéro, le programme de cette soirée qui promet d'être très attrayante.

LONGPERRIER

On se demande, avec stupeur quel

peut être l'individu assez dépourvu de sens commun pour exercer sa stupide manie de destruction sur des arbres fruitiers, dont il a depuis un an brisé un grand nombre.

Cette fois, il s'agit de 32 pommiers plantés sur le territoire de Longperrier et appartenant à M. Aubry-Duguet qui ont été affreusement mutilés

La gendarmerie qui exerce une surveillance active pour découvrir l'auteur de ces inqualifiables méfaits, espère arriver bientôt à le surprendre et à les lui faire expier chèrement.

C'est du reste le plus grand désir de la population entière de Longperrier qui est si sournoisement menacée de la destruction du produit de longues années d'un labeur incessant.

MOUSSY-LE-VIEUX

Une enquête est ouverte sur l'acte stupide d'un individu qui a brisé deux croix en bois et un christ en fonte de 1 m. 20 de hauteur, nouvellement monté et rivé très solidement, qui étaient élevées sur le bord du chemin de grande communication n° 26, à Moussy-le-Vieux et Moussy-le-Neuf.

C'est dans la nuit de vendredi à samedi que la croix de Moussy-le-Neuf a été renversée et jetée sur la route.

Le lendemain, c'était le tour de l'autre croix de bois et du christ placé à l'entrée du village de Moussy-le-Vieux, dont les débris ont été jetés au vent.

Cet acte de vandalisme cause une perte matérielle de cent francs.

MITRY-MORY

Un soir qu'il ne paraissait pas décidé à réintégrer ses pénates sans commettre une mauvaise action, un jeune

homme de 22 ans, Ernest Vancauwemberg, a escaladé la clôture d'un dépôt de charbon et s'est rendu sous un hangar où il a dérobé un paletot de cuir appartenant à M. Reulet, marchand de charbon.

Vancauwemberg a aussitôt endossé le confortable vêtement qu'il n'a pas conservé bien longtemps. Les gendarmes ont poursuivi le voleur qu'ils ont arrêté au lieu dit le Potreau de Thieux.

Vancauwemberg a comparu mercredi dernier devant le tribunal correctionnel de Meaux qui l'a condamné à 40 jours de prison.

ERMENONVILLE

L'équipage du prince Murat, en déplacement en forêt d'Ermenonville, chassera régulièrement les mercredis et samedis de novembre.

MARGILLY

Adolphe Gautier, 32 ans, marchand de poissons dans le canton de Betz (Oise), est venu voir ses parents — qui ne sont guère plus intéressants que lui — pour leur demander de l'argent.

Gautier était pris de boisson — comme d'habitude d'ailleurs — et n'ayant pas obtenu ce qu'il désirait, il a appuyé sa réclamation de la façon qu'il explique ainsi :

— Moi, Adolphe Gautier, que mon père qui n'est peut-être pas le mien a fait placer par le tribunal en 1894, je reconnais avoir simplement f.... à mon père, le nommé Gautier, dit *Sac à lard*, une paire de gifles, un coup de poing et une poussée seulement. La mère n'était pas dans l'affaire. Ils boivent tous les deux, et même mon p'tiot frère qui est là avec eux, est plus ivre que moi !

Le tribunal met un terme à cette lumineuse explication en la rectifiant. Non-seulement Gautier a frappé ses parents, mais il leur a dérobé une montre et un porte-monnaie contenant 75 francs.

— Jamais, vocifère le prévenu, c'est la montre de mon oncle et je la garderai tant que je vivrai.

La maîtresse du prévenu vient déposer en faveur de celui-ci.

« Adolphe s'était saoulé, dit cette aimable personne, avec l'argent qui était tombé de mon estomac. J'avais mis mon porte-monnaie dans mon corsage et je l'ai perdu. Il a été ramassé par le p'tiot Gautier qui a payé à boire à Adolphe et a acheté un couteau de 25 sous. C'est quand nous sommes été chez la mère Gautier pour réclamer le porte-monnaie qu'Adolphe a été frappé ».

4 mois de prison au prévenu.

(Indépendant)

LA SÉANCE de la Société d'Horticulture DU CANTON DE DAMMARTIN et l'Exposition de Chrysanthèmes, Fleurs, Fruits, Légumes et Arbres fruitiers

Dimanche dernier, la Société d'horticulture du canton de Dammartin s'est réunie à deux heures et demie, salle de la Mairie, sous la présidence de M. Labour, président, assisté de MM. Michel, vice-président, Viollet Le Duc, secrétaire, Leplat, vice-secrétaire, Mardellat, trésorier et Lemarié, archiviste.

La lecture du procès-verbal de la dernière séance n'a donné lieu à aucune observation.

M. le Secrétaire a donné ensuite connaissance du rapport de la commission des revues, concernant la visite des jardins du château de St-Pathus, cultivés par M. Lesueur et des cultures d'arbres dirigées par M. Ménager tant au château de St-Pathus que dans d'autres jardins de la région, à la date du 15 septembre dernier.

Sur les propositions de la commission, il est décerné à M. Lesueur une médaille d'argent de 1^{re} classe et à M. Ménager une médaille de vermeil de 1^{re} classe.

M. Labour propose à l'assemblée de confirmer à nouveau à M. Edouard Barre, ancien président de la Société, l'honorariat que lui avait conféré par reconnaissance le conseil d'administration qui a présidé le bureau actuel. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à la remise des récompenses du 10 septembre dernier.

La lecture du palmarès du concours du 12 novembre suit immédiatement et donne lieu à des félicitations méritées par les exposants, qui dans la mesure de leurs moyens, se sont attachés à présenter de beaux et nombreux spécimens de leur culture, en fleurs, fruits, et légumes.

PRIX D'HONNEUR

Médaille d'Or

M. Lépine Denis, comprenant : médaille vermeil 1^{re} classe pour chrysanthèmes, médaille vermeil 2^e classe pour fruits.

Médaille de Vermeil 1^{re} classe

MM. Ménager Achille, pour fruits.
Barbou Philippe, pour arbres fruitiers.

Médaille de Vermeil 2^e classe

M. Lesueur Prosper, pour fruits.

Médaille d'Argent 1^{re} classe

MM. Legrand Léon, pour chrysanthèmes.

Hennequin Frédéric, pour chrysanthèmes.

Loron Paul, pour arbres fruitiers et d'ornement.

Leplat Emile, pour fruits.

Leplat Emile pour légumes.

Médaille d'Argent 2^e classe

MM. Legrand Léon, pour légumes.

Hennequin Frédéric, pour légumes.

Garnier Edouard, pour légumes.

Médaille de Bronze

MM. Lesueur Prosper, pour chrysanthèmes.

Hennequin Frédéric, pour légumes.

Garnier Edouard, pour chrysanthèmes.

Lesueur Prosper, pour légumes.

Pour terminer, M. le Président annonce qu'une conférence va être faite par M. Vincent Berthault, sur la culture du chrysanthème, et que dans la suite d'autres conférences d'horticulture pratique seront faites par les professionnels qui s'intéressent à ce genre d'enseignement.

M. Michel, vice-président, demande un instant la parole pour inviter de vive voix M. le Maire, présent à la séance, à appuyer de ses efforts la proposition faite par M. Lemarié et sanctionnée unanimement par la société, touchant la salle de réunions à établir dans le local actuel de l'École infantine qui serait alors transférée

dans la partie inoccupée de l'immeuble de l'École des filles.

M. le Maire promet de faire son possible pour obtenir une solution favorable à cette idée, mais M. Mardelat craint que l'administration universitaire vienne s'opposer à ce changement, les municipalités ayant la mission d'établir les locaux scolaires, mais n'en ayant nullement la libre disposition.

La prochaine séance de la Société est fixée au dernier dimanche du mois de janvier 1906.

Chemin de Fer de

Meaux à Dammartin

Nous recevons à la dernière heure de M. G. Menier, député, communication de la lettre qu'il adresse à MM. les Maires des communes qu'intéressent l'établissement de la ligne de tramway de Meaux à Dammartin.

Paris, le 16 Novembre 1905.

Mon cher Maire,

J'ai le plaisir de vous faire part qu'aujourd'hui même le Conseil d'Etat, dans sa séance, vient enfin de donner son approbation à la concession et au projet d'emprunt départemental pour la construction du chemin de fer de Meaux à Dammartin.

Je ne vous rappellerai pas tous les retards dus à diverses protestations, notamment pour l'arrivée à Meaux, et qui ont empêché la question d'aboutir aussi rapidement que nous l'espérons. Heureusement grâce à l'appui du Conseil Général le projet a pu être mis sur pied.

Il restait les nombreuses et longues formalités à remplir auprès des 3 Ministères intéressés et du Conseil d'Etat pour arriver à la déclaration d'utilité publique. J'ai été assez heureux pour obtenir enfin une prompt solution et faire en sorte que par mes démarches l'approbation définitive fût accordée en quelques semaines.

J'ai fait sortir l'affaire d'abord du Ministère des Travaux Publics, de qui dépendait l'approbation technique du

projet, puis du Ministère des Finances, qui avait à accorder la subvention de l'Etat, enfin du Ministère de l'Intérieur, dont l'approbation était motivée par la participation du département et par l'emprunt à faire et pour terminer du Conseil d'Etat, qui devait statuer en dernier ressort et préparer le décret d'utilité publique.

A plusieurs reprises des objections de détail avaient été soulevées, mais je les ai fait aplanir par les Ministres compétents.

L'affaire aujourd'hui se présente donc comme terminée, car d'ici quelques jours, le décret d'utilité publique que le Conseil d'Etat a accepté dans la séance de ce jour, sera signé par le Président de la République et promulgué au « Journal Officiel ».

Nous pouvons donc nous réjouir d'entrer de ce fait dans la période réelle de commencement des travaux. En effet, les enquêtes parcellaires vont commencer aussitôt la promulgation du décret d'utilité publique. Pendant ce temps, d'accord avec M. le Préfet de Seine-et-Marne et M. l'Ingénieur en chef, l'approvisionnement des matériaux et les travaux destinés à être entrepris sur les terrains appartenant déjà au département pourront entrer dans la période active. Ce sera donc maintenant la phase matérielle, que nous suivrons tous avec le plus vif intérêt, heureux de voir bientôt naître sous nos yeux cette ligne, réclamée depuis si longtemps par nos populations, qui leur apportera l'activité des relations et partant la mise en exploitation et la richesse de leur soir.

Je serai toujours heureux pour ma part d'avoir pu ainsi coopérer à la réalisation de ces désirs très légitimes et je me sentirai personnellement très récompensé de mes efforts en songeant aux difficultés de toute nature qu'il a fallu vaincre depuis le premier jour où j'ai soutenu au Conseil Général l'idée de cette ligne jusqu'à aujourd'hui où la question est enfin résolue.

Je vous prie, mon cher Maire, de croire à l'assurance de mes sentiments très dévoués.

Gaston MENIER.

POSTES & TÉLÉGRAPHES

Un Concours pour l'admission au Surnuméraire des Postes et des Télégraphes aura lieu les Jeudi 21 et Vendredi 22 décembre 1905 au chef-lieu de chaque département.

Le nombre des admissions est fixé à 4000.

Peuvent y prendre part les jeunes gens âgés de 13 ans au moins au 4^{er} Janvier 1906, et 25 ans au plus au 4^{er} Janvier 1905 sans infirmité, et ayant une taille de 1 m. 54 au minimum.

Par exception peuvent concourir après 25 ans, les candidats qui justifient de services dans l'administration des Postes et Télégraphes ou de services militaires.

Pour ces candidats la limite d'âge de 25 ans est reculée d'une durée égale à celle des années de service sans pouvoir dépasser trente ans.

Les candidats devront se présenter en personne et sans retard au Directeur de leur département chargé de l'instruction des candidatures. Ce fonctionnaire leur remettra le programme du concours.

La liste d'inscription sera close le 30 novembre 1905.

LE MUSÉE DE LA FRAUDE

Stratagèmes curieux

et récipients étranges

La direction générale des douanes vient d'ouvrir un petit musée fermé, fertile en enseignement et dont les éléments constituent les deux pôles entre lesquels semble se mouvoir l'humanité : la fraude et sa répression.

C'est tout en haut du bâtiment des douanes, place de l'Hôtel-de-Ville, sous les combles, que ce petit et discret musée d'éducation douanière fonctionne depuis quelques jours à peine.

M. Quennec, directeur des douanes sollicité par nous, a bien voulu nous entrebâiller la porte.

L'exhibition est destinée seulement aux apprentis gabolous. On leur montre à se servir des instruments d'investigation qu'on leur fournira et, sous leurs yeux fureteurs, on étale tous les objets saisis et qui servaient à tromper la surveillance de leurs aînés.

Ah! certes oui, on peut le dire : si l'ingéniosité disparaissait tout à coup de la totalité des cerveaux humains, c'est bien dans les méninges d'un fraudeur qu'il faudrait la chercher.

On ne peut se figurer à quels stratagèmes, à quelle finesse d'instinct, à quelle ruse celui qui veut frustrer la douane ou l'octroi a recours, presque toujours avec succès! Un coup d'œil jeté sur les trois vitrines qui constituent le musée va nous initier à toutes ces roubardises.

Voici d'abord le « poulain », cette manière d'échelle à l'aide de laquelle on charge et on décharge un haquet.

Il est entièrement en étain, recouvert de bois, d'un bois fatigué et boueux; mais il renferme 25 ou 30 litres d'alcool.

Voici le récipient qui entrera dans un tonneau. Ce récipient a la forme d'un rond évidé sur deux faces; il touche par deux faibles points de contact aux parois du tonneau, et tout autour de lui flotte un vin de ménage qu'on ne taxera pas. Le douanier intervient : un coup de sonde, le vin coule. Tout est dit. L'alcool entrera, à moins que par hasard, un hasard vraiment étrange, la sonde n'aille si profondément qu'elle n'atteigne le récipient métallique.

Maît attention, voici venir, en sacre, un monsieur de noir vêtu, l'air triste, chagrin; derrière lui, dans la capote de la voiture, une grande couronne mortuaire en fleurs. Le douanier respectueux de la douleur, fait un signe. La voiture passe : le monsieur se redresse, un léger rictus erre sur sa lèvre moqueuse. La couronne est truquée, et, sous les pauvres fleurs d'immortelles ou de pensées, le « trois-six » ou le « fil-en-quatre » vient de passer en franchise.

Derrière le monsieur, autre voiture, mais dans celle-ci une dame, charmante, fanfreluchée, jolies. Pour être douanier, on n'en est pas moins homme.

— Rien à déclarer, madame ?

— Absolument rien. Et le sourire qui découvre des dents nacrées ponctue la réponse.

La voiture file; la dome a sous sa jupe une balayouse en caoutchouc, sorte de grand cylindre rempli d'alcool. A pied, elle ne pourra faire un pas, car elle porte plus de 20 kilogrammes de liquide.

Ils sont multiples les moyens employés, depuis les cinq planches assemblées jusqu'à l'auge du maçon, depuis la bûche, la pièce de toile, la pierre creusée, jusqu'au ventre de femme qui, sortant malgré comme un clou par la porte de Saint Ouen, entre une heure après par la porte de Clichy, pourvue d'une obésité accidentelle et momentanée.

Voici, lamentablement pendus à un clou, le corset, le ventre pour homme, puis le ballot de papier; partout le principe reste le même : dissimuler un récipient de caoutchouc ou métallique sous l'aspect anodin d'un fardeau quelconque.

A côté de ceux qui « travaillent » avec de petits moyens, il y a la grosse entreprise, et le musée de la fraude en possède un curieux échantillon.

Nous sommes en face de la vulgaire tapisserie, propre, presque neuve, jolies même; c'est d'ailleurs ce qui perdra son propriétaire, on va voir pourquoi.

Le toit, le plancher, les côtés, le siège, les banquettes, les colliers de chevaux dissimulent sous leur cuir ou leur bois de longs et larges récipients de métal. Il y a là 60 à 70 litres d'alcool, payant, selon leur poids, qui est de 93 degrés, 4 fr. 15 par litre. Le voyage rapporte ainsi 200 fr. 50. Le coup, comme on le voit, en vaut la peine : mais il y a le hic et le voici : les fraudeurs, se sentant toujours à la veille d'être pris, veulent au moins réduire le plus possible le chiffre de leurs pertes et, dans ce but, ils attellent à la tapisserie de pauvres vieux carcans qui valent bien 7 à 8 louis à eux deux. C'est à cela — comme le veut le proverbe : « A belles brides, belle monture » — que le douanier soupçonneux sent s'éveiller dans son âme des sentiments de défiance; en inspectant la voiture, un coup de sonde ou de marteau un jaugeage de l'œil, et la mèche est venue. (Matin)

VARIÉTÉS

Ce que coûte un forçat

La population des colonies pénitentiaires de la Guyane et de la

Nouvelle-Calédonie s'élève à 5,416, dont 536 femmes.

Pour nourrir et entretenir cette peu intéressante catégorie d'individus, il a été dépensé, au cours du dernier exercice, un crédit de 8 millions 613,560 fr., se répartissant à peu près par moitié entre les deux colonies.

En y comprenant les frais de transport, l'habillement, la nourriture et le couchage nécessaires à un forçat, ce dernier « revient » à l'Etat à 450 ou 500 fr. par an.

Veut-on connaître le menu ordinaire de messieurs les détenus : chaque forçat touche comme ration, 750 grammes de pain, 250 grammes de viande fraîche, des conserves de lard salé, des légumes secs, du riz, du saindoux, etc.

Malgré ce traitement dont se contenteraient beaucoup d'honnêtes gens, l'administration arrive difficilement à discipliner ses pensionnaires. Elle a dû infliger 4,392 punitions graves, soit 57 o/o, et la moyenne journalière des punitions ordinaires a été de 186 o/o. Enfin, 1,465 forçats ont tenté de s'évader; 726 ont été repris.

Le Chrysanthème

Sait-on l'étymologie de ce mot ? Il signifie fleur d'or. Ce nom lui fut donné dans l'Inde, à cause de la couleur caractéristique des premiers chrysanthèmes connus. Ils étaient tous de ton jaune doré.

Depuis que le chrysanthème a été acclimaté en France par un négociant de Marseille. — et cela remonte déjà à un demi-siècle, — les horticulteurs se sont efforcés de varier ses teintes comme ses formes.

Il y a encore des chrysanthèmes couleur d'or; et quoiqu'ils ne soient plus les plus nombreux, c'est d'eux quand même que leurs congénères tiennent leur nom. Et ils le gardent.

— Qu'est-ce qu'un galet ?

— C'est un caillou que l'on trouve en abondance sur certaines plages, et qui de la mer est la lit.

AVIS

Il a été trouvé au bureau du Journal une Bague en or, qui est à la disposition de la personne qui l'a perdue.

PLUS D'ACÉTYLÈNE

Par l'ÉCLAIRAGE
incandescent, au gaz portatif



Systèmes PRUDHOMME et TISSIER

BREVETÉS S. G. D. G.

70 Bougies garanties, pour 0 fr. 02 l'heure

Pour tous renseignements et devis s'adresser à M. A. BEUVE, serrurier à Dammartin.

* EXPÉDITIONS *

DE

- FLEURS NATURELLES -

DE NICE

(Du 1^{er} Octobre au 31 Mai)

ÉTIENNE-ARMAND

Expéditeur Fleuriste

à NICE (Alpes-Maritimes)

SPECIALITÉS

POUR

Fêtes — Banquets — Mariages

Réceptions

Cérémonies religieuses, etc.

Panier postal (350 grammes) . . . 2 fr. 00

Panier 3 kil. (colis postal) . . . 6 fr. 50

Panier 5 kil. (colis postal) . . . 10 fr. 50

(Franco domicile contre mandat-poste)

INDIQUER

le jour que l'on désire recevoir

Tous ces envois renferment de superbes variétés d'œillets, roses, giroflées, marguerites, résédae, narcisses, anémones, mimosa, etc.

Les Frères **SANTERRE**, de Dammartin, font savoir à MM. les Propriétaires qu'ils sont toujours à leur disposition pour les travaux de **Vidange** qu'ils auraient à faire exécuter.

— Prix très modérés —

LOGEMENT

A Louer

à **SAINT-MARD**, place de l'Église
S'adresser au bureau du Journal

A VENDRE

Beau Poney Alezan

6 ANS

Nu ou Attelé

S'adresser au Bureau du Journal

Vient de Paraître

L'ALMANACH Historique
de Seine-et-Marne, 35^e année.

Prix. 0 fr. 50

Adresser les demandes dès aujourd'hui au Bureau du Journal.

Cartes de Visites

Bristol transparent, caractères droits
le cent : 1 fr. 50

Carte ivoire supérieur, écriture anglaise
bâtarde, caractères de fantaisie;
le cent ; 2 fr.

Envoi franco de toute commande
accompagnée de son montant.

Les cartes de visites ne se font pas par quantités inférieures à cent d'une même désignation.

Enveloppes pour cartes
le cent 50 - 55 - 60 centimes.

Le deuil augmente le prix des cartes et des enveloppes, de 50 à 75 cent. selon la largeur.

Directeur-Gérant **E. LEMARIÉ**

Dammartin — Imp. E. LEMARIE